



Compte rendu du Comité de suivi du télétravail en Administration centrale MEFSIN du 3 juillet 2023

Le comité de suivi de l'accord sur le télétravail en administration centrale du MEFSIN s'est réuni le 3 juillet 2023 sous la présidence de V.Gronner, Chef du service des ressources humaines.

FO était représenté par Jean-Marc LE CORRONC, Emmanuel FRONTIN , et Guy DOSSOU-YOVO

Plusieurs Organisations Syndicales ont été surprise de l'absence de l'Administration centrale de la CCRF, pourtant intégrée à l'accord, dans les documents fournis.

L'administration a répondu que la DGCCRF n'était plus partie-prenante dans cet accord depuis 2022. Ses représentants ont manifesté un certaine gêne pour le dire et ne se sont pas appesantis sur la question...

G.Leaustic a indiqué qu'il y avait eu un changement de périmètre...

-V.Gronner a pour sa part indiqué que la DGCCRF n'était pas dans le périmètre de l'Administration centrale.

Les organisations syndicales ont dénoncé une pratique erratique des doctrines « télétravail » selon les directions. Certaines d'entre-elles, de par leur manière de gérer les choses pouvant laisser considérer le télétravail comme des « vacances » (le lundi et le vendredi sont exclus).

FO a fait remarquer cette gestion arbitraire du télétravail, utilisé parfois comme outil de pression managérial et a demandé un état exact de la situation avec ses évolutions, ses explications et les justifications des écarts par rapport à l'accord signé.

Beaucoup d'agents souhaitent faire plus de télétravail mais s'auto-censurent craignant une mauvaise interprétation.

L'administration justifie certaines limitations du télétravail par la nécessité d'assurer la cohésion des équipes et la formation des nouveaux arrivants dans des contextes de turn-over de 30 a 40 % des agents. Elle doit analyser les éléments pouvant expliquer le transfert des temps partiels (notamment du mercredi) vers le télétravail.

FO a précisé que la cohésion des équipes reposait d'abord et essentiellement sur l'ambiance de travail et l'absence de RPS, de charge de travail, d'effectifs in fine de management.

FO rappelle que ce protocole n'est pas plus respecté que d'autres comme celle du droit à la déconnexion et demande qui est en charge de la « police » pour la faire respecter.

FO fait remarquer que l'administration a déjà pris en compte depuis longtemps les conséquences du télétravail sur l'occupation des locaux, par des projets structurants sur les

espaces immobiliers [par la mise en place des open-spaces] sans avoir la loyauté de l'indiquer clairement aux OS ni aux agents.

L'administration n'a pas répondu à cette remarque et n'a apporté aucun élément d'information sur la question.

L'administration, à la demande d'autres OS, indique que la méthode ANACT, initialement destinée à permettre aux cadres d'échanger avec leurs agents sur des situations de travail, et à permettre de faire des choses « différentes » allait être reprise pour avoir le retour d'expérience des services.

L'administration indique enfin que l'adaptation des applications se poursuivait pour permettre leur utilisation à distance, à l'exception de celles inaccessibles à distance pour des raisons de cybersécurité.

FO a demandé que les agents, en télétravail, soient tous équipés de téléphones portables professionnels.

L'administration répond que le projet est en cours, pour agents de l'administration centrale en télétravail (les 70 %), à la limite près que les téléphones concernés ne seraient pas des ordiphones (smartphones), mais des téléphones classiques.

Autres questions hors comité abordées :

FO a demandé de la mansuétude pour les personnels de ménages ou techniques dont la prise de poste, matinale ou en soirée, peut être perturbée par la suppression des transports en commun consécutifs aux émeutes.

Pour sa part, l'administration indique que le recours pour non attribution du bonus CIA était rétabli, d'abord par recours hiérarchique, puis par recours en CAP/CCP.

